

BORDEAUX METROPOLE

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE -----

Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHAIER Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël

LA SEANCE EST OUVERTE

**Communes de Bordeaux - Eysines - Le Haillan - Mérignac - Saint-Aubin de
Médoc -
Saint-Médard-en-Jalles - Transport en commun à haut niveau de service
Liaison Bordeaux centre / Saint-Aubin de Médoc
Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article L.300-2 du Code de l'urbanisme fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale, auxquels des compétences de leurs communes membres ont été transférées, de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros (article R.300-1 du Code de l'urbanisme).

Sur le plan de la géographie urbaine, les communes de Saint-Médard-en-Jalles et de Saint-Aubin de Médoc représentent l'accès à l'agglomération Bordelaise par le quart Nord-Ouest. A ce titre, les besoins croissants de déplacements vers le centre de Bordeaux renforcent la nécessité de consolider l'offre de transport en commun.

A partir de 2011, La Cub a étudié les possibilités d'amélioration de la desserte sur le fuseau irriguant Bordeaux-Caudéran, Mérignac, Eysines, Le Haillan et Saint Médard en Jalles.

Plus récemment, La Cub a souhaité que cette opération soit :

- étendue au bénéfice des habitants et emplois de la commune de Saint-Aubin de Médoc.
- Complétée par le développement d'une offre performante en prolongement de la ligne D pour les échanges sur le corridor Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Eysines, Saint-Médard-en-Jalles.

Les opérations qui seraient, alors, à concrétiser sur les 2 corridors, se révèlent tout à fait complémentaires et à la hauteur des enjeux des territoires desservis.

Concernant la desserte du corridor sud (Bordeaux-Caudéran, Mérignac, Eysines, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Aubin de Médoc), il s'agirait d'offrir un haut niveau de service sur le fuseau aujourd'hui desservi par la Lianes 3+.

Ce projet de transport en commun à haut niveau de service dont les enjeux sont l'augmentation et l'amélioration de l'offre de transport en commun par l'optimisation en termes de temps de transport, de régularité, de confort et plus globalement de niveau de service sur l'itinéraire, nécessite certains investissements routiers comme, la réalisation de couloirs bus, des modifications de carrefours et des aménagements de stations sur l'itinéraire envisagé. S'agissant d'un projet structurant pour l'agglomération, il sera l'occasion d'intervenir de façon qualitative sur les espaces publics à enjeux urbains.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce transport en commun doit permettre d'améliorer l'image du service rendu. La mise en service d'une telle offre sera de nature à contribuer au report vers des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement et du cadre de vie, en parfaite cohérence avec le plan climat et les différents documents cadres qui en portent la traduction.

Les enseignements des études de faisabilité du Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) font ressortir, pour le fuseau Bordeaux-Caudéran, Mérignac, Eysines, Le Haillan, Saint-Médard en Jalles :

- qu'une offre de transport en commun à haut niveau de service (TCHNS) présente des atouts en termes de qualité de service et d'attractivité sur cet itinéraire reliant Saint-Médard-en-Jalles à Bordeaux Centre,
- qu'en outre, en termes de critères d'efficacité et notamment au regard de la demande de déplacement sur cet axe, le mode bus à haut niveau de service (BHNS), plus adapté, semble pouvoir être privilégié,
- des hypothèses de tracé.

Au vu de ces études, le Bureau communautaire du 18 septembre 2014 a notamment proposé la desserte jusqu'à Saint-Aubin de Médoc.

En parallèle, La Cub devenue Bordeaux Métropole, a répondu à l'appel à projet « transports collectifs et mobilité durable », lancé par l'Etat, afin de présenter ses propositions en matière de développement du réseau de transports publics et de nouvelles dynamiques urbaines.

Tenue par les délais conditionnant un soutien de l'Etat, une ligne Bordeaux-Saint-Médard-en-Jalles en BHNS a ainsi été présentée, et retenue par l'Etat, parmi d'autres propositions, dans le cadre de cet appel à projet. Il sera demandé à l'Etat de bien vouloir maintenir, à hauteur de 6,8 M€, la subvention au regard du projet finalement retenu à l'issue de la concertation.

Conformément aux articles précités du Code de l'urbanisme et afin de poursuivre les réflexions sur le programme de cette opération, il est nécessaire d'ouvrir une concertation publique. Celle-ci a pour but, d'une part, d'informer le public du lancement de la création d'une liaison de transport en commun à haut niveau de service entre Bordeaux centre et Saint-Aubin de Médoc, et d'autre part, d'en enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une plus grande qualité du projet.

Ainsi, et à la lumière des visites concluantes menées dans les agglomérations dotées de lignes de ce type, il vous est proposé de soumettre à la concertation un projet de transport en commun à haut niveau de service qui devra répondre aux objectifs suivants :

- développer un niveau de service élevé de l'offre de transport en commun (recherche de la meilleure vitesse commerciale possible, amélioration de la fréquence, développement des services rendus aux usagers etc...) ainsi qu'une attractivité au travers d'une image qualitative du mode de transport (matériel roulant, insertion urbaine des aménagements...),
- améliorer, en complément de l'offre tramway, la desserte du bassin socio-économique du Haillan et de Saint-Médard-en-Jalles, des pôles d'habitat en voie de développement et des quartiers et centre ville traversés en proposant une offre capacitaire de transport,
- augmenter la mobilité multimodale du cadran Nord-Ouest vers Saint-Aubin de Médoc en connectant la future ligne avec le réseau de transport du centre ville de Bordeaux et créer une offre préfigurant une liaison directe avec les pôles de développement urbain au-delà de la Gare,
- présenter une efficacité économique élevée, en privilégiant des aménagements de voiries fonctionnels et en ciblant l'aménagement des espaces publics sur les territoires à enjeux. L'objectif est d'aboutir à un coût d'investissement global optimisé, autour de 100 M€ - matériel roulant compris -, compatible avec les capacités budgétaires de Bordeaux Métropole.

Premier projet de BHNS sur l'agglomération, cette opération, à haute rentabilité socio-économique, pourrait avoir valeur de test. Sa réussite pourrait offrir un nouvel outil au service du développement de la mobilité durable à l'échelle de la Métropole.

Eu égard aux enjeux du projet, la concertation durera au moins 3 mois et demi et ses modalités seront les suivantes :

un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- à la mairie de Bordeaux,
- à la mairie de Mérignac,
- à la mairie d'Eysines,
- à la mairie du Haillan,
- à la mairie de Saint-Médard-en-Jalles,
- à la mairie de Saint-Aubin de Médoc,
- à la Direction territoriale Bordeaux de Bordeaux Métropole,
- à la Direction territoriale Ouest de Bordeaux Métropole,
- et à la Direction des grands travaux et des investissements de déplacements (Pôle mobilité) de Bordeaux Métropole,

où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Des réunions publiques seront organisées pendant cette concertation en liaison avec les communes.

Un ou plusieurs documents pourront être versés pendant cette période pour alimenter et enrichir la concertation.

Le dossier de présentation comportera notamment :

- une notice explicative rappelant les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et présentant la synthèse des études préalables de faisabilité des modes et tracés, issue du SDODM concernant le projet de liaison vers Saint-Médard-en-Jalles complété d'une étude similaire jusqu'à Saint-Aubin de Médoc,
- un plan de situation,
- un plan du périmètre d'intervention,
- un registre de concertation.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité, prenant la forme d'un avis de concertation publique, sera réalisée par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur les communes de Bordeaux, Mérignac, Eysines, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Aubin de Médoc, au siège de Bordeaux Métropole et sur le site internet de Bordeaux Métropole, tant pour son lancement que pour son achèvement.

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et 13,

VU le Code de l'urbanisme, notamment son article L.300-2,

VU les études de faisabilité du Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) concernant le projet, consultables par les élus aux heures et jours d'ouverture, à l'immeuble Laure Gatet, 39-41 Cours du Maréchal Juin à Bordeaux, à la Direction des grands travaux et investissements de déplacement du pôle mobilité de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser une desserte performante en transport en commun entre Bordeaux et Saint-Aubin de Médoc en traversant également les communes de Mérignac, Eysines, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles, afin de redynamiser et améliorer l'offre de transport en commun,

CONSIDERANT qu'il rentre dans l'objectif d'efficacité économique élevée de chercher à conserver la subvention de l'Etat obtenue dans le cadre du troisième appel à projet « Transports collectifs et mobilité durable », au regard du projet finalement retenu à l'issue de la concertation,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser l'ouverture à la concertation du projet de liaison entre Bordeaux centre et Saint-Aubin de Médoc,

DECIDE

Article 1 : d'adopter les objectifs du projet de liaison Bordeaux centre / Saint-Aubin de Médoc en transport en commun à haut niveau de service, à savoir :

- développer un niveau de service élevé de l'offre de transport en commun (recherche de la meilleure vitesse commerciale possible, amélioration de la fréquence, développement des services rendus aux usagers, etc...) ainsi qu'une attractivité au travers d'une image qualitative du mode de transport (matériel roulant, insertion urbaine des aménagements...);
- améliorer, en complément de l'offre tramway, la desserte du bassin socio-économique du Haillan et de Saint-Médard-en-Jalles, des pôles d'habitat en voie de développement et des quartiers et centres villes traversés en proposant une offre capacitaire de transport évolutive ;
- augmenter la mobilité multimodale du cadran Nord-Ouest vers Saint-Aubin de Médoc en connectant la future ligne avec le réseau de transport du centre ville de Bordeaux et créer une offre préfigurant une liaison directe avec les pôles de développement urbain au-delà de la gare ;
- présenter une efficacité économique élevée, en privilégiant des aménagements de voiries fonctionnels et en ciblant l'aménagement des espaces publics sur les territoires à enjeux. L'objectif est d'aboutir à un coût d'investissement global optimisé, autour de 100 M€ - matériel roulant compris -, compatible avec les capacités budgétaires de Bordeaux Métropole.

Article 2 : d'ouvrir la concertation publique préalable à la réalisation d'un transport en commun à haut niveau de service – Liaison Bordeaux centre / Saint-Aubin de Médoc ;

Article 3 : d'approuver les modalités de la présente concertation, telles que décrites dans le présent rapport ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place ladite concertation ;

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à fixer la date de clôture de cette concertation ;

Article 6 : de financer les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de cette concertation, estimées à 10 000 € pour les frais d'insertion et de publicité, 150 000 € pour son animation et 340 000 € pour des frais d'études, sur le budget annexe transport – opération 31P019O004 – « TCHNS Saint-Aubin de Médoc » - Chapitres 011 et 20 – Articles 6226, 6231 et 2031 sur l'exercice 2015 – CDR KD00, sous réserve du vote du budget supplémentaire 2015.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,



M. MICHEL LABARDIN

Le Service du Contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le :

29 MAI 2015